

Décembre 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2025, le Conseil municipal constate qu'il n'a pas de point comportant un intérêt public à communiquer.
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025 et dans le cadre de la transformation de la Maison du Cotterg, le Conseil municipal a décidé d'adjudiquer les mandats suivants :
 - le mandat au bureau KURMANN CRETTON Ingénieurs SA, pour les phases SIA 31 à 33 ;
 - le mandat au bureau BANG, pour les phases SIA 31 à 41 ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a adjugé au consortium Pont sur la Vièze PCE l'offre complémentaire relative à la fourniture de blocs nécessaires à la réalisation du dernier secteur d'environ 50 m situé entre les secteurs CFF et TCM, ainsi qu'aux adaptations de la digue visant à améliorer la sécurité du projet ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025 et dans le cadre de la mise à jour des panneaux signalétiques sur le territoire montheysan, le Conseil municipal a accepté l'offre de l'entreprise SCHICK electronic SA ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a adjugé les travaux nécessaires à l'aménagement d'un chemin de mobilité douce sur la parcelle de "La Castalie" à l'entreprise Multone Construction SA ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a accepté de réaliser de manière anticipée une partie du remblai nécessaire à la construction de l'entrée Sud du site chimique en rive droite de la Vièze et il a, dès lors, adjugé ces travaux à l'entreprise Rithner SA ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a accepté d'acquérir auprès de l'entreprise Züko un aspirateur électrique mobile de marque Glutton H20 Perfect ;
- Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Simon BESSE, comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral I & Registre électoral" et il a nommé, en remplacement de la personne démissionnaire susmentionnée, M. Adérito BARROS, comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral I & Registre électoral", pour la fin de la période administrative 2025-2028.
- Lors de sa séance du 22 décembre 2025, le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie-civil et de revêtement sportif au consortium Realsport SA - Sabeco SA.